



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

arts plastiques

Question écrite n° 1193

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la politique menée par l'Etat en faveur des centres d'art. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui faire connaître, pour chaque centre d'art subventionné, le montant des aides accordées au titre de l'investissement pour les cinq dernières années, et de lui préciser, d'autre part, la politique qu'elle entend mettre en oeuvre dans ce domaine pour les années à venir.

Texte de la réponse

Les vingt-neuf centres d'art soutenus par le ministère de la culture offrent une grande diversité d'implantation mais se sont installés en majorité dans des espaces en rupture avec l'institution, situés au plus près de la vie, réhabilitant usine, manufacture, magasin, école, cinéma, caserne, château d'eau, bâtiment thermal. Cependant quatre d'entre eux occupent des monuments historiques : à Castres, Meymac, Kerguéhennec ou à Paris au Jeu de Paume. Actuellement un seul centre d'art, Vassivière, bénéficie d'un lieu réalisé à son intention. Si la plupart sont situés au centre de villes de plus ou moins grande importance, certains sont à leur périphérie : le Magasin (Grenoble), le Consortium (Dijon), Centre photographique d'Ile-de-France (Pontault-Combault), d'autres encore en milieu rural : Kerguéhennec, Vassivière, le Creuset-centre d'art, Cajarc, Meymac, le centre de la photographie de Lecture. Les aides qui leur ont été accordées par l'Etat ces cinq dernières années, au titre de l'investissement, figurent dans le tableau ci-après. Elles se rapportent aussi bien à des opérations immobilières que mobilières ou d'acquisition de matériel informatique. (Voir tableau dans JO correspondant). Pour les années à venir l'Etat sera un partenaire attentif des collectivités publiques (parfois propriétaires des bâtiments mis à disposition de ces institutions), pour leur entretien et leur éventuel aménagement ou extension. Plusieurs projets sont actuellement en cours de réalisation ou à l'étude. Il s'agit du CCC à Tours, du Magasin de Grenoble, du Nouveau musée à Villeurbanne, du centre d'art du Crestet. Si le budget du ministère le permet, un centre spécialement consacré à la jeune création pourrait être ouvert à Paris où les institutions publiques sont avant tout vouées à la consécration et aux artistes confirmés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1193

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2341

Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2863